



Avis sur le rapport 2-2 de l'Exécutif régional  
**Actions régionales en faveur de la filière industrielle nucléaire**

Rapporteur : Pierre Guinot

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La filière industrielle nucléaire regroupe, en Bourgogne-Franche-Comté, 270 établissements et 23 000 salariés, soit 2,3 % de l'emploi régional et 14,9 % de l'emploi industriel.

Ces salariés sont particulièrement présents dans les zones d'emploi de Dijon, Châtillon-Montbard, Chalon-sur-Saône, Creusot-Montceau et Belfort et se concentrent dans de grands établissements.

Globalement plus qualifiés, les salariés du nucléaire ont des revenus supérieurs à ceux de l'industrie.

Dans l'économie régionale, près d'un métier sur deux de la filière nucléaire est en tension. À l'horizon 2030, la tension pourrait s'amplifier pour les métiers les plus recherchés, créant de la concurrence entre les filières industrielles.

Les actions de la Région en direction de cette filière s'articulent selon deux axes :

- Répondre aux enjeux de compétences de la filière :
  - formation des salariés du secteur de l'énergie,
  - valorisation des métiers vers les jeunes et adaptation de l'offre de formation des lycées,
  - formation des demandeurs d'emplois,
  - attractivité résidentielle.
- Contribuer au développement de la filière industrielle nucléaire en Bourgogne-Franche-Comté.

### Avis du CESER

Le CESER remercie les services de la Région pour la présentation qui lui a été faite.

En préambule, nous soulignons qu'il s'agit d'un rapport proposé au CESER pour information. Il rend compte du soutien apporté par le Conseil régional à cette filière. Seule sa dimension industrielle est abordée ici. Le document part du constat que de nombreuses entreprises de la région appartiennent à ce domaine d'activité. Le débat ne porte donc pas sur l'acceptation ou non de cette option énergétique.

Le CESER prend acte de l'existence d'une place du nucléaire dans le mix énergétique national actuel et de la nécessité d'assurer la maintenance, les évolutions techniques et les éventuels démantèlements de centrales.

Si la Région n'est pas compétente pour déterminer la stratégie du nucléaire, elle peut jouer un rôle accru auprès des entreprises et des acteurs dans les territoires. Il est nécessaire de renforcer la collaboration entre ces acteurs locaux : entreprises, partenaires sociaux, établissements de formation, collectivités territoriales...

Il convient également d'identifier et d'analyser finement les besoins, en particulier de main d'œuvre, de la filière, et plus spécifiquement ceux des PME sous-traitantes.

Près de la moitié des métiers de la filière sont en tension. Les raisons en sont multiples : conditions de travail difficiles, précarité pour certains, manque de compétences, inadéquations géographiques. Sur cette question, le Conseil régional doit organiser une forme de dialogue social territorial (régional et infra) pour analyser finement les conditions de l'attractivité professionnelle et résidentielle et construire des solutions communes adaptées aux réalités.

La question de l'attractivité des métiers du nucléaire est aussi liée à l'image du secteur. Sur ce dernier point, il conviendrait de communiquer sur la sécurité. Si celle-ci a progressé depuis l'accident de Fukushima en 2011, cela permettrait de mieux accepter cette forme d'énergie.

En conclusion, le CESER souhaiterait avoir une évaluation plus précise des actions menées par le Conseil régional en faveur de la filière industrielle nucléaire, évaluation qui pourrait être conduite dans le cadre du Comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (CoSER).

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 1 abstention.

# Déclarations

## **Guy Zima**, au nom de la CGT

Une stratégie industrielle autour d'une filière ne peut se construire qu'avec des perspectives de durée et de cohérence, ce qui au niveau national, a, et c'est peu de le dire, singulièrement manqué.

Alors pionnier et parmi les leaders mondiaux tant en volume, qu' en technologie, la France et singulièrement l'actuel Président ont fait des choix qui ont fait perdre des compétences de production, la maîtrise de bout en bout, via notamment, la vente de l'activité turbines à GE puis sa reprise récente mais sans les brevets et pour un coût bien supérieur. Ainsi sans plan de charge, ce sont les sous-traitants qui peu à peu se sont désengagés de ces productions et effectivement beaucoup est à recréer en termes de compétences avec hélas des délais incompressibles. Cela vaut pour les métiers "cœurs" relevant de la métallurgie mais aussi pour ceux du génie civil et de l'ingénierie qui on besoin de retrouver et entretenir des compétences. Sur les questions de sécurité, plusieurs points : le premier sera la maîtrise publique via l'entreprise EDF, le second le retour des structures ASN et IRSN dans leurs missions initiales et respectives avec l'indépendance garantie et la transparence comme obligation. Sous la réserve de ces remarques la CGT votera l'avis consciente des limites de l'engagement malgré la volonté régionale exprimée et le travail intéressant de la commission.

## **Fabrice Chambelland**, au nom de la CFDT

Cet avis que nous partageons est l'occasion pour la CFDT de rappeler sa position sur le cadre plus global de la transition énergétique. Elle doit articuler, sobriété et efficacité énergétique renforcées, mix énergétique ouvert et décarboné avec les énergie renouvelables, géothermie, hydroélectricité, biomasse... Le nucléaire doit venir en complément de ces différentes sources. Le nucléaire ne peut être la seule solution pour une transition énergétique vers la neutralité carbone.

Les conditions de ce recours au nucléaire doivent être :

1. L'impératif de sûreté, enjeu clef de l'acceptabilité sociale, en ce sens la fusion annoncée des deux instances de sûreté est un très mauvais signal.
2. La gestion et le traitement des déchets doivent être exemplaires.
3. L'anticipation des besoins et investissements y compris en matière d'emplois et de compétences.
4. Une filière socialement responsable.

En Bourgogne-Franche-Comté, cette filière industrielle emploie plus de 23000 salariés et de nombreux métiers sont en tension.

La CFDT partage l'avis présenté ce jour. Le Conseil régional doit jouer un rôle important de structuration du dialogue social entre les acteurs des territoires et ceux de la filière. C'est au plus près des réalités que peuvent se construire une véritable politique de l'emploi, des compétences et de la formation. On ne peut renvoyer cette responsabilité à la seule filière nationale dont on mesure aujourd'hui les limites dans ce domaine. C'est l'articulation entre donneurs d'ordres, sous-traitants, partenaires sociaux qui peut déboucher sur l'analyse des difficultés et la recherche de solutions. La Région ne peut pas seulement jouer le rôle de supplétif financier, on voit ainsi que certains dispositifs de formation sont utilisés seulement à hauteur de 20%. Et le Conseil régional doit jouer son rôle de pilotage de ces dispositifs pour améliorer l'utilisation de ces fonds dédiés aux métiers de ce secteur.

La CFDT votera cet avis.